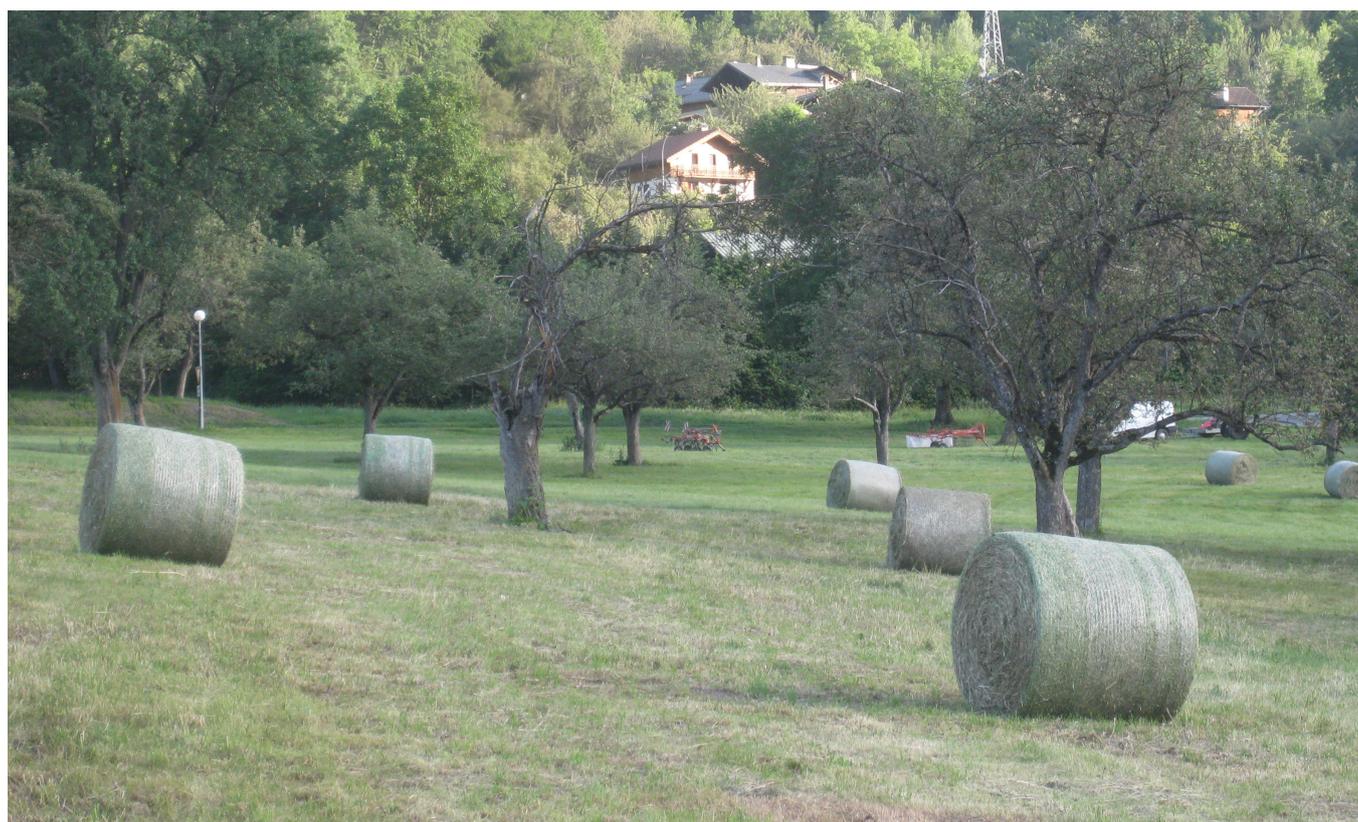


COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

1ER JUILLET 2019



CP - René Bérard

L'an deux mille dix neuf

Le 1er juillet à 19h30

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire.

Etaient présents :

M. Jean-Luc Boch, maire,

MM. Favre Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, Renaud Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, Gonthier Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

M. Merel Patrice, 1er adjoint, M. Buthod Garçon Freddy, 3e adjoint, M. Poussin Roger, 5e adjoint, Mme Charrière Christiane, 6e adjointe, Mme Hoën Martine, 8e adjointe, M. Montillet Gérard, 9e adjoint, Mme Buthod Maryse, 10e adjointe

Mmes Astier Fabienne, Bérard Patricia, Emprin Sylvie, Faggianelli Evelyne, Lizeroux Marion, Marchand Maillet Patricia, Montmayer Myriam, conseillères municipales

MM. Allamand René, Anxionnaz Didier, Bouzon Charles, Broche Richard, Koumanov Stefan, Luiset René, Ougier Pierre, Ougier Simonin Joël, Pellicier Guy, Richermoz Roland, Servajean Daniel, conseillers municipaux

Excusés :

Mmes Brun Séverine (pouvoir à Bérard Patricia), Ferrari Valérie (pouvoir à Poussin Roger), Gensac Véronique (pouvoir à Gonthier Pierre), Girod-Gedda Isabelle (pouvoir à Buthod Maryse), Groetzinger Marie-Suzanne (pouvoir à Marchand-Maillet Patricia),

MM. Dancre Francis (pouvoir à Richermoz Roland), Hanrard Bernard (pouvoir à Pellicier Guy), Ollinet Alain (pouvoir à Bouzon Charles), Tresallet Anthony (pouvoir à Favre Anthony),

Absents :

Mmes Bertrand Chantal, Michelas Corine

MM. Allain Yann, Astier Laurent, Blanchet Jean-Luc, Bornand Jérémy, Cleyrat Christian, Collomb Pascal, Girond Emmanuel, Morin Sébastien, Ougier Raphaël, Silvestre Marcel, Tardy Lionel, Usannaz Bernard

Formant la majorité des membres en exercice

Mme Marion Lizeroux est élue secrétaire de séance

Administration générale

1. DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur Patrice Merel rappelle la délibération 2016-002 du 07 janvier 2016 par laquelle le conseil municipal délègue au maire certaines attributions sur le fondement des articles L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il indique que dans le cas de procédures juridiques et notamment pénales, la formulation du point 16 n'était pas suffisamment explicite. Il propose de modifier cet alinéa de la délibération, tout le reste de la délibération restant inchangé.

Afin d'avoir un seul document de référence, unique et complet, monsieur Patrice Merel propose de reprendre la délibération dans son ensemble, mais en portant une modification uniquement sur le point mentionné ci-dessus.

Monsieur Joël Ougier Simonin souhaite apporter un ajout à ce projet de délibération et notamment au point n°16.

Monsieur le maire fait lecture du projet d'amendement de monsieur Joël Ougier Simonin :

«concernant les actions en justice, délégation au maire, sauf dans les dossiers où le maire est personnellement intéressé au titre de l'article L2131-11 du code général des collectivités territoriales».

Le conseil municipal abroge la délibération 2016-002 du 07 janvier 2016 et prend en compte les modifications apportées au point n°16. (Votants : 38, pour : 38)

2. AUTORISATION AU MAIRE À PROCÉDER AUX OPÉRATIONS DE RECENSEMENT EN 2020

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les opérations de recensement vont s'effectuer aux mois de janvier et février 2020 pour la commune de La Plagne Tarentaise. Il convient donc d'ores et déjà de procéder à sa mise en œuvre.

Pour ce faire, monsieur le maire explique qu'il convient au conseil municipal de l'autoriser à :

- Procéder aux opérations de recensement sur la commune en 2020
- Nommer un coordonnateur communal
- Recruter les agents recenseurs nécessaires à la collecte des informations
- Insérer au budget 2020 la dotation forfaitaire attribuée pour cette opération
- Prévoir au budget principal 2020 les crédits nécessaires à ces opérations de recensement

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à procéder aux opérations de recensement sur la commune en 2020, de nommer un coordonnateur et de recruter les agents recenseurs nécessaires. (Votants : 38, pour : 38)

3. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVÉ OU PUBLIC POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX MATÉRIALISANT LES ARRÊTS D'AUTO-STOP SÉCURISÉ EN TARENTEISE

Monsieur le maire rappelle l'existence du système rézopouce qui a pour objectif de faire de l'auto-stop un mode de déplacement comme les autres, et de développer la mobilité, y compris en zone rurale.

Dans le cadre de l'application de ce projet, auquel l'Assemblée Pays Tarentaise Vanoise adhère, monsieur le maire explique que l'implantation de panneaux matérialisant les arrêts d'embarquement sur les accotements de voirie a pour objectif de sécuriser les points d'attente des auto-stoppeurs, d'encadrer la pratique et de l'encourager par un balisage visuel communicant en parallèle des actions de promotion et de sensibilisation de l'Assemblée Pays Tarentaise Vanoise.

Deux types de panneaux sont prévus selon la nature des arrêts, qu'il s'agisse de nouvel arrêt avec mât ou d'arrêt pouvant être matérialisé sur des supports existants (mât, lampadaire ou arrêt de bus existants).

La communauté de communes des Versants d'Aime, adhérente à ce projet pour les communes du canton, sollicite les communes afin d'installer sur leurs territoires la signalétique nécessaire.

Monsieur le maire indique qu'il convient ainsi d'approuver la convention par laquelle la commune accepte l'installation de panneaux sur les terrains concernant la commune, et identifiés préalablement.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec la communauté de communes des Versants d'Aime validant le dispositif d'implantation de panneaux à mettre en place sur la commune de La Plagne Tarentaise dans le cadre du projet Auto-stop sécurisé. (Votants : 38, pour : 38)

4. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION D'ACCUEIL POUR L'EXPOSITION « VAN GOGH » AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Madame Evelyne Faggiannelli explique que monsieur Francesco Plateroti est propriétaire d'une exposition comprenant plus d'une centaine de tableaux et dessins autour du thème de Van GOGH et de l'influence du japonisme et du symbolisme sur son œuvre. Ces derniers éléments constituent la propriété intellectuelle de l'exposant.

Considérant tout l'intérêt que peut revêtir celle-ci pour la population de son territoire, les communes de La Plagne Tarentaise, d'Aime La Plagne et la communauté de communes des Versants d'Aime (COVA) ont souhaité accueillir l'exposant, qui en a accepté le principe.

L'exposition se tiendra à la basilique Saint Martin d'Aime du 05 septembre au 03 octobre 2019.

L'exposant fera son affaire personnelle de la billetterie (impression des tickets, perception des entrées, ...). Compte tenu du soutien apporté par les collectivités, les tarifs sont arrêtés en accord avec les 2 collectivités comme suit :

- Adultes : 7€
- Groupes : 4€ (minimum 10 personnes)
- Enfants : gratuit jusqu'à 16 ans.

L'exposant consentira à accueillir et animer gratuitement 20 conférences particulières pour des interlocuteurs désignés par les collectivités (écoles, EHPAD, mécénat, ...). En outre, chaque jeudi, l'exposition sera ouverte jusqu'à 20h. La rémunération de l'exposant est assurée par la perception des droits d'entrée.

La COVA versera en outre une subvention de 3 000€ (dont 500€ pour les journées du patrimoine) à l'Association « Arles 1888 » pour financer le renouvellement des oeuvres et du matériel.

Madame Evelyne Faggiannelli indique qu'une convention doit être signée avec monsieur Francesco Plateroti pour l'accueil de l'exposition «Van Gogh» à la basilique Saint Martin d'Aime.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention conclue entre La communauté de communes

des Versants d'Aime, la commune d'Aime La Plagne, la commune de La Plagne Tarentaise, l'Office de Tourisme de la Grande Plagne et M. Francesco Plateroti, propriétaire et commissaire de l'exposition « le japonisme et le symbolisme dans l'œuvre de Vincent Van Gogh ». (Votants : 38, pour : 38)

5. NOMINATION DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal l'obligation pour les collectivités de mettre en place la nouvelle réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), entrée en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte une série de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application.

Parmi ces obligations, monsieur le maire précise que les collectivités doivent notamment désigner un Délégué à la Protection des Données et établir un registre de leur traitement.

Il propose ainsi à l'assemblée d'adhérer au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » (Règlement Général sur la Protection des Données), proposé par AGATE, Agence Alpine des Territoires, qui fera office de Délégué à la Protection des Données, en lieu et place de la collectivité et accompagnera cette dernière dans le processus de conformité.

Au regard de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec AGATE présente un intérêt certain.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet de convention à passer avec Agate.

Le conseil municipal désigne l'Agence Alpine des Territoires dite « Agate » en qualité de « Délégué à la Protection des Données » de la collectivité et autorise monsieur le maire à signer la convention de mutualisation avec AGATE. (Votants : 38, pour : 38)

6. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT EAJE (ÉTABLISSEMENT ACCUEIL JEUNES ENFANTS) POUR LE MULTI-ACCUEIL « LES P'TITS BONNETS » SITUÉ À PLAGNE CENTRE

Madame Christiane Charrière explique que la branche famille de la sécurité sociale poursuit une ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil dans un double objectif de conciliation vie familiale/vie professionnelle et d'investissement social.

A ce titre, elle soutient l'activité des établissements d'accueil du jeune enfant et fait de l'accueil des enfants en situation de handicap ou de pauvreté une de ses priorités. Madame Christiane Charrière présente ainsi la convention d'objectifs et de financement EAJE (Etablissement accueil jeunes enfants) pour le multi-accueil « les p'tits bonnets» situé à Plagne Centre à passer avec la CAF de la Savoie. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention d'objectifs et de financement EAJE (Etablissement accueil jeunes enfants) pour le multi-accueil « les p'tits bonnets» situé à Plagne Centre. (Votants : 38, pour : 38)

7. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU MULTI-ACCUEIL « LES P'TITS BONNETS » SITUÉ À PLAGNE CENTRE

La circulaire CAF du 5 juin 2019 imposant de nouveaux barèmes pour les participations familiales, madame Christiane Charrière indique qu'il est nécessaire d'appliquer ces dits barèmes afin de prétendre à la PSU (présentation de service unique) et donc de modifier le règlement intérieur du multi-accueil «les p'tits bonnets» situé à Plagne Centre.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées au règlement intérieur du multi-accueil « les p'tits bonnets » situé à Plagne Centre.

(Votants : 38, pour : 38)

8. APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR PÉRI ET EXTRASCOLAIRE DE LA PLAGNE TARENTAISE

Madame Martine Hoën présente les ajouts à apporter au règlement intérieur péri et extrascolaire de La Plagne Tarentaise :

- Inscription aux garderies de La Côte d'Aime et Valezan, au restaurant scolaire de Valezan (auberge de Valezan) via le portail famille du péri et extrascolaire de La Plagne Tarentaise dès la rentrée 2019.

Les autres articles restent inchangés.

Le conseil municipal approuve les modifications apportées au règlement intérieur péri et extrascolaire de La Plagne Tarentaise. (Votants : 38, pour : 38)

Finances

9. RÉVISION DES LOYERS POUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Madame Maryse Buthod indique que les tarifs des loyers de la commune déléguée de Bellentre ne sont pas indexés sur un indice INSEE mais révisés sur décision de l'assemblée délibérante.

Ces tarifs n'ont pas été augmentés depuis mai 2018 voire depuis fin 2016 pour la plupart, et que pour la majeure partie des tarifs pratiqués pour les loyers sur le territoire communal de Bellentre, les tarifs n'augmenteront pas.

Madame Maryse Buthod présente au conseil municipal les quelques changements à intervenir.

Le conseil municipal décide de réviser les loyers de la commune déléguée de Bellentre tels qu'ils lui sont présentés à compter du 1er septembre 2019. (Votants : 38, pour : 38)

10. TARIFS DES CINÉMAS DE LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTAISE – SALLES DE LA PLAGNE MONTCHAVIN ET DE PLAGNE CENTRE

Monsieur Anthony Favre indique que des ajustements de tarifs ou des adjonctions de tarifs doivent avoir lieu dans le cadre de la gestion en régie directe des cinémas de La Plagne Tarentaise (cinéma de La Plagne Montchavin et cinéma de Plagne Centre).

Les principales modifications à intervenir concernant les tarifs des entrées sont les suivantes :

- Tarifs résidents et comité d'entreprise de la Société d'Aménagement de La Plagne
- Tarifs de location de la salle de Plagne Centre hors cadre de promotion de La station.

Monsieur Anthony Favre demande ainsi au conseil muni-

cipal de valider les ajouts et modifications de tarifs pour les cinémas de La Plagne Tarentaise.

Le conseil municipal approuve les modifications à apporter aux tarifs des cinémas de La Plagne Tarentaise. (Votants : 38, pour : 38)

11. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC L'USCPPC POUR L'INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE

Monsieur Gérard Montillet rappelle que la commune de La Plagne Tarentaise a demandé à l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre (USCPPC) d'assurer le secours du groupe de désenfumage du cinéma à partir du nouveau groupe électrogène, de façon à économiser l'installation d'un groupe propre au cinéma.

Les galeries de Plagne centre sont considérées comme des rues publiques et sont fréquentées par tous les résidents, clients et touristes des autres stations de La Plagne.

De plus, les travaux engagés relèvent pour partie de la sécurité publique.

L'USCPPC a donc sollicité auprès de la commune de La Plagne Tarentaise, l'obtention d'une participation.

Monsieur Gérard Montillet indique que la commune de La Plagne Tarentaise a donné son accord pour une aide à hauteur de 40 % du projet soit 64 405,84 € T.T.C. (TVA non récupérée par l'USCPPC).

Il propose ainsi d'approuver une convention permettant de régler entre la commune de La Plagne Tarentaise (commune déléguée de Macot) et l'USCPPC les conditions de participation financière à ces travaux.

Le conseil municipal approuve la convention permettant de régler entre la commune de La Plagne Tarentaise (commune déléguée de Macot) et l'Union Syndicale des Copropriétaires et Propriétaires de Plagne Centre les conditions de participation financière aux travaux d'installation d'un groupe électrogène sur la station de Plagne Centre. (Votants : 38, pour : 38)

12. APPROBATION DE LA SUBVENTION À L'ASSOCIATION JARDIN DES NEIGES – GARDERIE DE BELLE PLAGNE

Madame Patricia Bérard rappelle la délibération prise pour l'attribution des subventions aux associations le 29 avril 2019.

Après avoir reçu les pièces complètes de l'association Jardin des Neiges, la commission de suivi des associations propose de lui attribuer une subvention de 7500 euros pour 2019.

Le conseil municipal approuve la subvention de 7 500 euros à verser à l'association Jardin des Neiges, garderie de Belle Plagne. (Votants : 38, pour : 38)

13. DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Madame Patricia Bérard explique qu'il est nécessaire de réaliser un rééquilibrage des crédits prévisionnels inscrits aux différents budgets en cours d'année.

Madame Patricia Bérard présente les deux budgets concernés par des réajustements de crédits :

- Le Budget Général : les modifications portent sur des réaffectations de comptes pour les travaux engagés.
- Le Budget Annexe des Parkings : le réajustement des crédits porte principalement sur l'augmentation des rabais appliqués aux hébergeurs (suite augmentation des réservations de place de parking auprès des hébergeurs) équilibré par la diminution des dépenses imprévues.

Suite à l'interrogation de monsieur Richard Broche sur la participation de la commune d'Aime La Plagne sur le projet «Lits chauds», monsieur le maire répond que le budget a été partagé selon la clef de répartition habituelle pour La Plagne Altitude : 20% Aime La Plagne, 80% La Plagne Tarentaise. Monsieur Richard Broche est étonné par le montant de participation de La Plagne Tarentaise car il lui semblait bien moindre. Monsieur le maire précise que ce montant était bien annoncé depuis le début et que le devis signé lui sera présenté.

Monsieur Joël Ougier Simonin souhaite connaître le coût total de la Place Perrière. Monsieur Gérard Montillet confirme que le budget est resté identique à celui initialement prévu soit 10 070 019 euros de travaux.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°1 concernant le budget général et le budget annexe des parkings. (Votants : 38, pour : 38)

14. SUBVENTION AU ROLLER HOCKEY CLUB

Madame Marion Lizeroux présente la demande de subvention de l'association Roller Hockey Club. Elle explique cette demande tardive par le fait que l'association n'avait pas répondu aux demandes de rendez-vous de la collectivité suite à un malentendu. Le président vient d'être reçu par la commission «associations» et madame Marion Lizeroux propose ainsi de verser pour 2019 une subvention d'un montant de 6 200 euros, montant identique à l'an passé.

Madame Marion Lizeroux rappelle que ce fait restera exceptionnel et que si les associations ne déposent pas leur dossier en temps et en heure, ou si elles ne répondent pas aux demandes de rendez vous de la collectivité, aucune subvention ne sera versée.

Le conseil municipal approuve la subvention d'un montant de 6 200 euros à verser au Roller Hockey Club. (Votants : 38, pour : 38)

Ressources humaines

15. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Monsieur le maire rappelle le départ de la directrice générale des services et le recrutement futur d'un nouveau directeur. Durant la vacance du poste de directeur général des services, monsieur le maire propose de bénéficier des compétences du directeur général des services de la Communauté de communes des Versants d'Aime (COVA) afin d'assurer les missions principales suivantes :

- Coordonner l'équipe de direction de la collectivité
- Assurer l'interface entre le maire, les adjoints et l'équipe de direction
- Superviser la préparation, le suivi et participer aux conseils municipaux
- Intervenir sur des dossiers ponctuels.

A raison d'une journée par semaine, pour une durée de six (6) mois, à compter du 1er juillet 2019.

Il convient donc de conclure une convention de mise à disposition partielle de personnel des services de la communauté de communes des Versants d'Aime afin de régir ces interventions.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la communauté de communes des Versants d'Aime. (Votants : 38, pour : 38)

16. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS « CHAUFFEURS » – RÉGIE TRANSPORTS PUBLICS - HIVER 2019-2020

Afin de permettre le bon fonctionnement de la régie de transports publics durant la saison hivernale 2019-2020, il convient de créer des emplois pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité. Madame Fabienne Astier propose la création des CDD saisonniers suivants :

- 13 agents saisonniers « chauffeurs » - durée hebdomadaire de travail : 35 heures par semaine (Temps complet) pour la période du 9 décembre 2019 au 25 avril 2020 inclus.

Les salariés auront pour mission principale la conduite de véhicules de transport en commun.

Madame Fabienne Astier précise que les agents seront contractuels de droit privé.

Le conseil municipal autorise l'ouverture de 13 postes d'agents saisonniers « chauffeurs » dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 38, pour : 38)

17. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AU MULTI ACCUEIL « LES P'TITS BONNETS » – HIVER 2019-2020

Considérant la nécessité chaque hiver de recruter des agents saisonniers pour les services de la structure multi accueil les p'tits bonnets, madame Christiane Charrière propose la création des postes suivants pour la saison d'hiver 2019-2020, répartis comme suit :

- 9 Auxiliaires de puériculture ou Educateurs de Jeunes Enfants ou infirmières puéricultrices, : 2 pour la période du 4 novembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures, 1 pour la période du 2 décembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures, 6 pour la période du 7 décembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures
- 4 Adjoints d'animation (CAP petite enfance) : 2 pour la période du 4 novembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures, 2 pour la période du 7 décembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures

Considérant l'activité variable selon la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal propose la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 38, pour : 38)

18. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AUX ACCUEILS PÉRI ET EXTRASCOLAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT-LA PLAGNE – HIVER 2019-2020

Madame Martine Hoën rappelle la nécessité chaque hiver de recruter des agents saisonniers pour les accueils péri et extrascolaire de la commune déléguée de Macot-La-Plagne. Elle propose ainsi la création des postes suivants, pour la saison d'hiver 2019-2020 :

- 3 animateurs BAFA : 1 pour la période du 4 novembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures, 2 pour la période du 2 décembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures.

Considérant l'activité variable selon les périodes scolaires et non scolaires ainsi que la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 38, pour : 38)

19. CRÉATION DE 17 POSTES SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES (SAISON D'HIVER 2019-2020)

Considérant la nécessité de recruter des agents saisonniers pour renforcer les effectifs notamment de la voirie hivernale, afin de faire face notamment au surcroît de travail lié au déneigement et à la propreté, monsieur Gérard Montillet propose la création 17 postes saisonniers au grade d'adjoint technique territorial pour la période du 2 décembre 2019 au 31 mars 2020 (temps de travail 35h hebdomadaires), sur un contrat à durée déterminée renouvelable si besoin jusqu'au 25 avril 2020.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 38, pour : 38)

20. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS À LA POLICE MUNICIPALE – HIVER 2019-2020

Considérant la nécessité chaque hiver de recruter des agents saisonniers affectés au service de police municipale, eu égard au surcroît d'activité occasionné par la saison hivernale, madame Fabienne Astier propose pour la saison d'hiver 2019-2020, la création de 11 postes

d'agents de surveillance de la voie publique et assistants temporaires pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures du 03/12/2019 au 30/04/2020.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 38, pour : 38)

21. CRÉATION DE 1 POSTE SAISONNIER CINÉMA – HIVER 2019-2020

Monsieur Pierre Gonthier rappelle la nécessité de recruter un projectionniste pour le cinéma de La Plagne Montchavin pour l'hiver 2019-2020.

Il propose ainsi la création d'un poste de projectionniste pour la période du 02 décembre 2019 au 30 avril 2020 - temps hebdomadaire de travail de 35h.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 38, pour : 38)

22. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS À LA HALTE-GARDERIE DE BELLE PLAGNE – HIVER 2019-2020

Madame Christiane Charrière informe le conseil municipal de l'ouverture, dès l'hiver 2019-2020, d'une halte-garderie à Belle Plagne.

A ce titre, elle propose la création des postes suivants :

- 3 Auxiliaires de puériculture ou Éducateurs de Jeunes Enfants ou infirmières puéricultrices : 1 pour la période du 2 décembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures (responsable de la structure), 2 pour la période du 9 décembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures

- 1 Adjoint d'animation (CAP petite enfance) pour la période du 9 décembre 2019 au 30 avril 2020 – 35 heures
- Considérant l'activité variable selon la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 38, pour : 38)

23. CRÉATION DE 1 POSTE AU SERVICE CUISINE POUR LA SAISON D'HIVER 2019-2020

Considérant la nécessité de recruter un agent saisonnier pour renforcer les effectifs du service de la cuisine centrale (restauration scolaire) eu égard au nombre de repas à fabriquer en saison hivernale, madame Christiane Charrière propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial du 04 novembre 2019 au 30 avril 2020 pour un temps de travail de 35h.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 38, pour : 38)

24. OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TEMPS COMPLET EN CDD

Madame Christiane Charrière explique qu'il est nécessaire de recruter un adjoint technique pour la livraison des repas dans les différents scolaires de la commune.

Cet agent aidera également au service et à la plonge.

Elle propose donc la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet 35/35ème, du 3 septembre 2019 au 3 juillet 2020 inclus.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 38, pour 38)

25. CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE À TEMPS COMPLET EN CDD

Monsieur Pierre Gonthier rappelle que la commune de La Plagne Tarentaise souhaite développer l'activité touristique patrimoniale sur son territoire avec de nombreux projets lancés depuis 2019.

Ainsi, il est propose la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet 35/35ème du 18 juillet 2019 au 17 juillet 2020 inclus.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 38, pour : 38)

26. RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Madame Christiane Charrière explique que le contrat d'apprentissage est un dispositif qui présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômés préparés par les postulants et des qualifications requises par lui.

Elle propose ainsi le recours au contrat d'apprentissage pour un poste d'éducateur de jeunes enfants pour le multi-accueil «les p'tits bonnets» de Plagne Centre dès la rentrée 2019.

Le conseil municipal décide de recourir à un contrat d'apprentissage en alternance pour un poste d'éducateur jeunes enfants au multi-accueil « les p'tits bonnets » dès la rentrée 2019. (Votants : 38, pour : 38)

27. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS AU MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS – ÉTÉ 2019

Madame Christiane Charrière rappelle la nécessité de recruter, chaque été, des agents saisonniers pour les services de la structure multi accueil crèche/halte-garderie les p'tits Bonnets de Plagne Centre.

Madame Christiane Charrière propose ainsi la création des postes suivants :

- 1 Adjoint d'animation (CAP petite enfance) pour la période du 8 juillet au 30 août 2019 inclus – 35 heures (temps complet)
- 1 Adjoint d'animation (CAP petite enfance) pour la période du 15 juillet au 30 août 2019 inclus – 35 heures (temps complet)

Considérant l'activité variable selon la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 38, pour : 38)

28. OUVERTURE DE 2 POSTES EN CDD POUR SURCROÎT D'ACTIVITÉ — MULTI ACCUEIL LES P'TITS BONNETS

Madame Christiane Charrière explique qu'au vu des inscriptions déjà enregistrées à ce jour au multi-accueil «les p'tits bonnets», il convient de créer 2 postes en contrat à durée déterminée.

Elle propose ainsi la création de 2 postes répartis comme suit :

- 1 adjoint d'animation du 30 septembre au 18 octobre 2019 inclus – temps complet 35 heures
- 1 éducatrice de jeunes enfants ou Infirmière ou infirmière puéricultrice H/F du 30 septembre au 18 octobre 2019 inclus – temps complet 35 heures

Considérant l'activité variable selon la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 35 heures hebdomadaires. (Votants : 38, pour : 38)

29. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL EN UN POSTE D'ADMINISTRATEUR À TEMPS COMPLET

Monsieur Pierre Gonthier rappelle la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services afin de mettre en cohérence l'organisation des services de la collectivité, strate des communes de 40 000 à 80 000 habitants, conformément à l'arrêté préfectoral du 12 avril 2018. Pour ce faire, il propose donc de transformer un poste d'attaché principal en un poste d'administrateur à compter du 16 juillet 2019.

Le conseil municipal décide de transformer au 16 juillet 2019 un poste d'attaché principal à temps complet en un poste d'administrateur. (Votants : 38, pour : 38)

30. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Compte tenu de la modification de l'organisation des différents temps périscolaires, madame Christiane Charrière propose de modifier la durée hebdomadaire de service d'un emploi d'ATSEM principal de 1ère classe.

Elle propose ainsi de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'ATSEM à temps complet - actuellement à 35 heures annualisées par semaine - à hauteur de 20.23 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1er septembre 2019.

Le conseil municipal approuve la modification du temps de travail d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 38, pour : 38)

31. CRÉATION DE 4 POSTES D'ADJOINT D'ANIMATION EN CDD AUX ACCUEILS PÉRI ET EXTRASCOLAIRE — ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020

Madame Martine Hoën rappelle la nécessité de recruter des agents pour les accueils péri et extrascolaire pour l'année 2019-2020.

Elle propose ainsi la création des postes suivants :

- 1 adjoint d'animation pour la période du 28 août 2019 au 27 août 2020 – 18.75 heures hebdomadaires annualisées.

Considérant l'activité variable selon les périodes scolaires et non scolaires ainsi que la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 18.75 heures hebdomadaires.

- 1 adjoint d'animation pour la période du 1er septembre 2019 au 31 août 2020 – 35 heures hebdomadaires annualisées.

Considérant l'activité variable selon les périodes scolaires et non scolaires ainsi que la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 35 heures hebdomadaires.

- 1 adjoint d'animation pour la période du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 – 25.63 heures hebdomadaires annualisées.

Considérant l'activité variable selon les périodes scolaires et non scolaires ainsi que la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 25.63 heures hebdomadaires.

- 1 adjoint d'animation pour la période du 4 septembre 2019 au 31 août 2020 – 22.80 heures hebdomadaires annualisées.

Considérant l'activité variable selon les périodes scolaires et non scolaires ainsi que la saisonnalité de ce service, le travail s'effectuera en cycles. La base de rémunération est de 22.80 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 38, pour : 38)

32. RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES 2ÈME CLASSE EN CDD — POSTES RESTAURATION SCOLAIRE — ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020.

Considérant la nécessité de créer 3 emplois non permanents compte tenu d'un accroissement temporaire d'activité aux restaurants scolaire de la commune, monsieur Pierre Gonthier propose la création de 3 postes d'adjoints techniques à temps non complet comme suit :

- 3 postes d'adjoints techniques du 2 septembre 2019 au 3 juillet 2020 : 2h par jour, 4 jours par semaine scolaire, portant le temps de travail à 288h annuelles.

Les agents seront rémunérés au réel des heures effectuées dans la limite de 288h annuelles.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 38, pour : 38)

33. RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2ÈME CLASSE EN CDD

Monsieur Pierre Gonthier propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet comme suit afin d'assurer des missions d'entretien des locaux sur la commune déléguée de La Côte d'Aime :

- 1 poste d'adjoint technique du 16 septembre 2019 au 15 septembre 2020 : 22 heures hebdomadaires annualisées. Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées ci-dessus. (Votants : 38, pour : 38)

34. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE À TEMPS NON COMPLET

Monsieur Pierre Gonthier propose la modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique à temps non complet afin d'assurer le bon fonctionnement des services comme suit :

- 1 poste permanent d'adjoint technique à temps non complet temps de travail initial de 31/35ème, temps de travail annualisé, modifié au 1er septembre 2019 par un temps de travail porté à 32/35ème heures hebdomadaires annualisées.

Le conseil municipal approuve la modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique à temps non complet comme cité ci-dessus. (Votants : 38, pour : 38)

35. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 2018-011 PORTANT MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Monsieur Pierre Gonthier indique que le recrutement du Directeur Général des Services de la collectivité étant en cours et étant ouvert aux candidats au grade d'administrateur, il convient de prévoir un régime indemnitaire pour ce cadre d'emploi qui n'existait pas jusqu'alors.

Il propose ainsi de modifier la délibération 2018-011 portant mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) afin de prendre en compte le nouveau cadre d'emploi d'administrateur territorial.

Le conseil municipal décide de procéder à la modification de la délibération 2018-011 relative au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) afin de prendre en compte le nouveau cadre d'emploi d'administrateur territorial. (Votants : 38, pour : 38)

36. TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE À TEMPS COMPLET EN UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF À TEMPS COMPLET

Monsieur Pierre Gonthier propose la transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet en un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet au 15 juillet 2019. Le conseil municipal approuve la transformation du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants: 38, pour : 38)

Marchés publics - subventions

37. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA SÉCURISATION DE LA TRAVERSÉE DE VALEZAN

Monsieur Guy Pellicier rappelle au conseil municipal le projet de sécurisation de la traversée de Valezan.

Il informe que ce projet dont le coût estimé s'élève à 84 500,00 € HT peut être subventionné. Il propose donc de solliciter le conseil départemental et l'État (DETR) pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à ces organismes l'autorisation d'anticiper les travaux.

Le conseil municipal sollicite le conseil départemental et l'État afin d'obtenir des subventions pour le projet de sécurisation de la traversée de Valezan. (Votants : 38, pour : 38)

38. DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE DE VALEZAN

Monsieur Guy Pellicier rappelle au conseil municipal le projet d'amélioration de la performance énergétique de l'école de Valezan. Il informe le conseil que ce projet dont le coût estimé s'élève à 130 000,00 € HT peut être subventionné.

Il propose donc de solliciter le conseil départemental, la Région et l'État (DETR) pour l'octroi d'une aide la plus élevée possible pour la réalisation de ces prestations et de demander à ces organismes l'autorisation d'anticiper les travaux.

Le conseil municipal sollicite le conseil départemental, la région et l'État afin d'obtenir des subventions pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'école de Valezan. (Votants : 38, pour : 38)

39. PRESTATION DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET SANITAIRES PUBLICS

Concernant l'appel d'offres «Prestation de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux et sanitaires publics», monsieur Gérard Montillet informe le conseil municipal de la décision de la commission d'appel d'offres.

Il précise que le marché est décomposé en 4 lots :

Lot 1 : Ecole de Macot

Lot 2 : Secteur Plagne Centre - Plagne 1800

Lot 3 : Secteur Plagne Villages – Plagne Soleil

Lot 4 : Secteur Plagne Bellecôte – Belle Plagne

Suite à l'appel d'offres, deux entreprises ont répondu à l'ensemble des lots.

Les classements établis par la commission d'appel d'offres sont les suivants :

Lot 1 :

1^{er} Boukort Nettoyage (18 414,80 € HT/an)

Note : 18,00/20

2^{ème} SMI Alpes (35 637,44 € HT/an)

Note : 16,13/20

Lot 2 :

1^{er} Boukort Nettoyage (74 620,50 € HT/an)

Note : 18,00/20

2^{ème} SMI Alpes (119 641,17 € HT/an)

Note : 16,99/20

Lot 3 :

1^{er} Boukort Nettoyage (18 404,20 € HT/an)

Note : 18,00/20

2^{ème} SMI Alpes (24 804,60 € HT/an)

Note : 17,94/20

Lot 4 :

1^{er} Boukort Nettoyage (24 720,50 € HT/an)

Note : 18,00/20

2^{ème} SMI Alpes (54 128,04 € HT/an)

Note : 15,65/20

Monsieur Richard Broche s'étonne de la différence de prix entre les deux entreprises. Monsieur le maire confirme que les deux entreprises ont bien répondu pour les mêmes prestations.

Monsieur Gérard Montillet ajoute que les salariés de l'entreprise Boukort Nettoyage seront logés sur la station.

Le conseil municipal valide la décision de la commission d'appel d'offres pour la prestation de nettoyage et d'entretien des bâtiments communaux et sanitaires publics comme précisé ci-dessus. (Votants : 38, pour : 38)

Travaux

40. CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SAVOIE POUR AUTORISER LA RÉALISATION SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL D'UN GIRATOIRE SUR LA PLAGNE MONTCHAVIN

Monsieur Anthony Favre rappelle aux membres du conseil municipal le projet de création d'un giratoire aux dimensions de 6.5 m d'îlot central associé à un anneau franchissable de 1.5 m à l'entrée de la station de Montchavin. Ces travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale car la demande de création est à l'initiative de la commune.

Cette convention est nécessaire en raison des modifications apportées à cette voirie départementale, voirie dont le gestionnaire est le département de la Savoie.

Il ajoute qu'il convient dès à présent, de prévoir ces travaux en lien avec le gestionnaire du réseau TDL, selon les modalités prévues dans la convention proposée.

Le conseil municipal approuve le projet de convention à passer avec le conseil départemental de la Savoie en vue de la réalisation d'un giratoire sur La Plagne Montchavin. (Votants : 38, pour : 38)

41. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES À L'ACQUISITION ET À LA POSE DES CONTENEURS, SEMI-ENTERRÉS: SOLLICITATION DE L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME

Monsieur Anthony Favre rappelle la délibération 2019-116 du 29 avril 2019 concernant l'attribution d'un fonds de concours pour l'acquisition et la pose des conteneurs

semi-enterrés. Il explique qu'une erreur a été faite entre le montant HT et TTC du montant du fond de concours de la commune de La Plagne Tarentaise à la communauté de communes des Versants d'Aime. Cette erreur nécessite une modification de la délibération.

Le conseil municipal décide que le montant de ce fonds de concours soit calculé, après achèvement des travaux, à hauteur de 50% des dépenses Hors Taxes liquidées pour lesdits investissements, soit un soutien financier établi à 5 981,82 € HT pour la commune de La Plagne Tarentaise. (Votants : 38, pour : 38)

42. APPROBATION DU RÈGLEMENT DE SERVICE DES EAUX DE LA PLAGNE TARENTEISE

Monsieur Gérard Montillet rappelle à l'assemblée que depuis le 1er janvier 2017 un règlement unique du service des eaux a été mis en place pour la nouvelle commune. Le conseil d'exploitation des régies de l'eau et de l'assainissement lors de la réunion du 04 juin 2019 a validé la modification de ce règlement avec l'ajout de deux paragraphes sur les unités de logements (article 7) et les eaux de chantier (article 12).

Monsieur Gérard Montillet indique que le reste du règlement reste inchangé.

Le conseil municipal approuve le nouveau règlement de service des eaux de La Plagne Tarentaise, tel que proposé par le conseil d'exploitation. (Votants : 38, pour : 38)

Urbanisme

43. INSTAURATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION DANS LE CADRE DU DÉVOIEMENT D'UN RÉSEAU D'IRRIGATION SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME AU LIEU-DIT « LES FOURS » PARCELLE 093 ZH 51 M. ET MME GEORGE

Monsieur Daniel Renaud rappelle que la communauté de communes les Versants d'Aime doit procéder au dévoiement d'une canalisation d'irrigation au lieu-dit les Fours sur la commune déléguée de la Côte d'Aime.

Le nouveau tracé de la canalisation doit passer sur la parcelle 093 ZH 51 appartenant à monsieur et madame George qui ont donné leur accord afin de signer une convention amiable de servitude de passage de canalisation. Cette convention devra être signée avec la commune, la compétence foncière appartenant toujours à la commune.

Monsieur Daniel Renaud précise que les frais inhérents à l'opération (frais d'acte, de géomètre...) seront intégralement pris en charge par la communauté de communes des Versants d'Aime.

Le conseil municipal approuve l'établissement d'une convention amiable de servitude de passage de canalisation entre la commune de la Plagne Tarentaise et monsieur et madame George sur la parcelle 093 ZH 51 - commune déléguée de la Côte d'Aime. (Votants : 38, pour : 38)

44. PROCÉDURE D'APPEL À PROJETS EN VUE DE L'URBANISATION EN HÉBERGEMENT TOURISTIQUE AUX COCHES -PARCELLES 038 AB 144P ET 145P-COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Roger Poussin explique au conseil municipal les délibérations n°2015-115 du 09 novembre 2015, n°2017-171 et n°2017-172 du 11 mai 2017 relatives à l'appel à projets sur les parcelles cadastrées 038 section AB n°118,119,120,124,144 et 145. Cet appel à projet a été attribué au groupe GCC. Suite à un recours sur le permis de construire et à la volonté du groupe GCC de se retirer du marché de la montagne, le groupe GCC a sollicité le retrait du permis de construire PC 07315017M1026, le 22 mars 2019.

Ce secteur étant stratégique en termes d'aménagement, il bénéficie d'atouts majeurs : vue exceptionnelle, accès aux pistes de ski, enneigement, accès...

Monsieur Roger Poussin propose donc de relancer un appel à projets sur une emprise foncière réduite soit les parcelles cadastrées 038 AB 144p et 145p d'une superficie d'environ 2 500m². Ce secteur est classé en zone UDcz et UT2dz au Plan Local d'Urbanisme de la commune déléguée de Belleentre.

Outre les garanties sur les candidats, monsieur Roger Poussin présente les critères principaux de l'appel à projets :

- Bail à construction 50 ou 99 ans
- Destination touristique
- Mode de gestion proposé favorisant la commercialisation à long terme du bâtiment
- Critères : 3* atout France
- Qualité architecturale-prise en compte de l'environnement/performance énergétique
- Le prix proposé

Le candidat proposera un loyer annuel du foncier correspondant à sa valeur vénale à la date de remise des offres.

Monsieur Roger Poussin précise que l'offre de prix devra être validée par les services de France Domaine. En conséquence elle devra être cohérente et en rapport avec le prix du marché.

Un projet de bail à construction et la convention d'aménagement « loi montagne » sera adressé aux candidats. Les conditions d'établissement, de remise des candidatures et des offres seront détaillées au sein d'un règlement de consultation/programme.

Aucune indemnité ne sera octroyée aux candidats concernant l'élaboration de leur dossier de candidature.

Le conseil municipal approuve le principe de l'appel à projets pour la mise à bail d'une partie des parcelles cadastrées 038 section Ab n°144p et n° 145p, tel que défini ci-dessus. (Votants : 38, pour : 38)

45. ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE 150 A 401 APPARTENANT AUX CONSORTS OUGIER VÉRONIQUE ET MIREILLE SITUÉE AU LIEU-DIT LES PERRIÈRES SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur Patrice Merel informe le conseil municipal que la commune a sollicité les consorts Ougier Véronique et Mireille au sujet de l'acquisition de la parcelle cadastrée 150 A 401 située sur la commune déléguée de Macot La Plagne.

Cette parcelle est située au cœur d'un tènement foncier appartenant à la commune et support du projet du ska-

tepark.

Monsieur Patrice Merel précise que l'emprise de la parcelle à acquérir est de 117 m² et que le prix proposé et accepté par Madame Véronique Ougier est de 6.00 € / m² toutes indemnités comprises, soit un prix total de 702 €. Le conseil municipal approuve l'acquisition par la Commune, au prix de 6.00€ / m² toutes indemnités comprises, de la parcelle cadastrée 150 section A n° 401, d'une surface de 117 m², située sur la commune La Plagne Tarentaise au lieu-dit Les Perrières. (Votants : 38, pour : 38)

46. ECHANGE DES PARCELLES COMMUNALES 150 M 60-62-58 ET 756 AVEC LES PARCELLES 150 I 27 ET B 520 APPARTENANT À MADAME CRÉTIER MADELEINE VEUVE CLÉMENT-GUY DELPHIN SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

Monsieur Patrice Merel explique que la commune a sollicité un propriétaire pour acquérir sa parcelle cadastrée 150 section I n° 27 située sur la commune déléguée de Macot La Plagne dans le cadre d'un échange de ses parcelles cadastrées 150 section I n° 27 et section B n° 520 avec les parcelles communales cadastrées 150 section M n° 60-62-58 et 756. La commune est intéressée par ces parcelles situées au bord du ruisseau du Macot afin de pouvoir entretenir les rives du ruisseau et de prévenir les risques d'inondation mais également de permettre le passage de réseaux communaux.

Monsieur Patrice Merel présente les caractéristiques des parcelles à échanger :

1) Parcelles appartenant à Madame Crétier Madeleine Veuve Clément-Guy Delphin :

- 150 I 27 située au lieu-dit Mont Pelaz d'une surface de 12a 10ca

- 150 B 520 située au lieu-dit La Planta d'une surface de 13a 40ca

2) Parcelles communales

- 150 M 60 située au lieu-dit Montcuidet d'une surface de 02a 90ca

- 150 M 62 située au lieu-dit Montcuidet d'une surface de 05a 75ca

- 150 M 58 située au lieu-dit Montcuidet d'une surface de 11a 50ca

- 150 M 756 située au lieu-dit Plan Veillot d'une surface de 05a 95ca

Monsieur Patrice Merel informe que cet échange est réalisé sans le versement de soulte et que les frais de rédaction de l'acte administratif inhérents à cette acquisition seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal approuve l'échange de parcelles cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 38, pour : 38)

47. ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE LA PARCELLE CADASTRÉE 093 YD 623 (EX 093 YD 157) APPARTENANT À MONSIEUR VILLIEN LAURENT- COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

Monsieur Freddy Buthod Garçon indique que monsieur Laurent Villien a sollicité la commune pour procéder à l'alignement individuel de sa propriété sise route des Mariets au droit de la voie communale n° 5 de la commune déléguée de La Côte d'Aime.

Afin de régulariser cet alignement (emprise de la voie publique) et suite à l'établissement du document d'arpentage divisant la parcelle mère 093 YD 157, la commune doit acquérir la parcelle cadastrée 093 YD 623 appartenant à monsieur Laurent Villien.

Monsieur Freddy Buthod Garçon précise que la surface de la parcelle 093 YD 623 (ex 093 YD 157) à acquérir est de 51 m² et que le prix de cession a été fixé à l'euro symbolique. Les frais de rédaction de l'acte administratif et inhérents à cette acquisition seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle 093 YD 623 de 51 m², située sur la commune déléguée de La Côte d'Aime et appartenant à monsieur Laurent Villien. (Votants : 38, pour : 38)

48. RÉTROCESSION PAR LA COMMUNE À DEUX ANCIENS PROPRIÉTAIRES DES PARCELLES ACQUISES DANS LE CADRE DE LA CRÉATION DU LOTISSEMENT DE BONCONSEIL SITUÉE SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Didier Anxionnaz, ne prenant pas part au vote, quitte la salle.

Monsieur Roger Poussin rappelle au conseil municipal l'abandon du projet du lotissement de Bonconseil sur la commune déléguée de Belleentre, relatif à la mauvaise qualité du sol.

Suite à cela, deux propriétaires ont demandé la rétrocession par la commune de leurs parcelles acquises dans le cadre de cette opération avortée.

Monsieur Roger Poussin présente les 2 demandes de rétrocession :

1) Monsieur Guy Anxionnaz pour les parcelles 038 C 457 (42 m²), 481 (436 m²) et 522 (440 m²) situées au lieu-dit Les Marais.

2) Monsieur Jean-Louis Broche pour les parcelles 038 C 484 (218 m²) et 511 (446 m²) situées au lieu-dit Les Marais.

Monsieur Roger Poussin précise que les présentes rétrocessions sont consenties et acceptées, dans les mêmes conditions que les précédentes acquisitions, moyennant le prix de 7.00 € / m² auquel il est appliqué l'indemnité de remploi calculée de la manière suivante :

- 20,00 % de 0 € à 5 000,00 €
- 15,00 % de 5 000,00 € à 15 000,00 €
- 10,00 % au-delà de 15 000,00 €

Il ajoute également que ce prix est identique à celui payé aux propriétaires lors de l'acquisition des parcelles dans le cadre du projet du lotissement de Bonconseil et que les frais de rédaction des actes administratifs et inhérents à ces rétrocessions seront pris en charge par la commune.

Le conseil municipal approuve les rétrocessions par la commune, au prix de 7.00 € / m² auquel il est appliqué l'indemnité de remploi, des parcelles acquises dans le cadre de l'opération abandonnée de création du lotissement de Bonconseil située sur la commune déléguée de Belleentre, au bénéfice des anciens propriétaires : monsieur Guy Anxionnaz pour les parcelles 038 C 457 (42 m²), 481 (436 m²) et 522 (440 m²) situées au lieu-dit Les Marais et Monsieur Jean-Louis Broche pour les parcelles 038 C 484 (218 m²) et 511 (446 m²) situées au lieu-dit Les Marais. (Votants : 37, pour : 37)

Monsieur Didier Anxionnaz réintègre la séance.

49. ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES PARCELLES APPARTENANT À MADAME NELLY RICHERMOZ SITUÉES SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Monsieur Roland Richermoz et madame Sylvie Emprin, ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Le pouvoir de monsieur Francis Dancre n'est donc pas pris en compte.

Monsieur Roger Poussin présente la demande de madame Nelly Richermoz pour l'acquisition de ses parcelles situées sur la commune déléguée de Belleentre par la commune.

Monsieur Roger Poussin précise que le prix proposé et accepté par madame Nelly Richermoz, pour l'acquisition de l'ensemble de ses parcelles est de 3 254.00 €, soit 0.50€/m² toutes indemnités comprises et que les frais de rédaction de l'acte administratif inhérents à cette acquisition seront pris en charge par madame Nelly Richermoz. Monsieur Roger Poussin présente les caractéristiques des parcelles concernées dont certaines représentent un intérêt stratégique pour la commune :

- 038 D 945 située à Champ Chabout d'une surface de 665 m²
 - 038 F 336 située à Le Cruet d'une surface de 130 m²
 - 038 F 339 située à Le Cruet d'une surface de 438 m²
 - 038 G 173 située au Molliet d'une surface de 505 m²
 - 038 G 314 située à La Babottaz d'une surface de 735 m²
 - 038 G 398 située à la Babottaz d'une surface de 535 m²
 - 038 G 1023 située à le Bochet de Mauraz d'une surface de 590 m²
 - 038 I 54 située au Dessus Le Biolley d'une surface de 372 m²
 - 038 I 244 située à Lachail d'une surface de 2235 m²
 - 038 I 307 située à La Goffone d'une surface de 303 m²
- Le conseil municipal approuve l'acquisition par la commune, au prix de 3254.00 €, soit 0.50€/m², toutes indemnités comprises, de l'ensemble des parcelles appartenant à madame Nelly Richermoz, situées sur la commune déléguée de Belleentre et telles qu'elles sont indiquées ci-dessus. (Votants : 35, pour : 35)

Madame Sylvie Emprin et monsieur Roland Richermoz réintègrent la séance.

50. LOTISSEMENT DE MONTCHAVIN : AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ ENEDIS

Monsieur Roger Poussin indique que la commune a été saisie par la société Enedis en vue de l'enfouissement d'une ligne électrique pour l'alimentation du lotissement de Montchavin, et qui demande l'institution d'une servitude de passage sur des terrains communaux.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention portant :

- institution de servitude sur les parcelles communales cadastrées 038 section AE n° 1 – AE n° 2 – AE n° 3 (secteur de Belleentre) avec une indemnité unique et forfaitaire de 640 €.

(Votants : 38, pour : 38)

Questions diverses

INFORMATION DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE : SIGNATURE DES MARCHÉS (LISTE DES MAPA)

Dans le cadre de la mise en œuvre des délégations de pouvoirs accordées au maire lors de la séance du 07 janvier 2016, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion du conseil municipal.

INFORMATION SITE INTERNET « PATRIMOINE »

Dans le cadre du projet « patrimoine », madame Evelyne Faggianelli explique qu'un site internet axé sur le patrimoine de la commune de La Plagne Tarentaise va être mis en ligne très prochainement. Elle invite les conseillers municipaux à le consulter dès qu'il sera en ligne : www.patrimoine.laplagne-tarentaise.fr.

Ce site met en valeur le patrimoine de la commune de La Plagne Tarentaise : histoire des mines, chapelles, églises, découverte du terroir...

COMPÉTENCE TOURISME

Suite à l'interrogation de monsieur Richard Broche sur le transfert de la compétence tourisme au syndicat intercommunal de la Grande Plagne, monsieur le maire explique que les services de la préfecture demandent à la collectivité de délibérer sur le refus de transfert à la communauté de communes afin que ce dernier soit valide, ce qui n'avait pas été fait à l'époque.

Monsieur René Allamand rappelle que les collectivités avaient suivi le processus fourni par la préfecture au moment du transfert. Un rendez-vous est donc prévu avec le sous-préfet très prochainement pour évoquer cette affaire.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA 19/05	Reprise adduction réservoir de Valezan	MARTOÏA ENTREPRISE	45 970,00 €	55 164,00 €
MAPA 19/06	Changement de fenêtre			
	Lot n°1 Appartement C, Ecole de Macot	LA BOUTIQUE DU MENUISIER	8 683,29 €	9 160,87 €
	Lot n°2 Appartement D groupe scolaire Macot	IMPÉRIUM OUVERTURE	7 022,00 €	7 408,21 €
	Lot n°3 Bureaux RH ancienne mairie, Macot	IMPÉRIUM OUVERTURE	7 781,00 €	9 337,20 €
	Lot n°4 Appartement ancienne poste de Macot	IMPÉRIUM OUVERTURE	9 280,00 €	9 790,40 €
	Lot n°5 Appartement T31 Montchavin	IMPÉRIUM OUVERTURE	3 739,00 €	3 944,65 €
	Lot n°6 Appartements EST maison forestière de Macot	LA BOUTIQUE DU MENUISIER	8 711,66 €	9 190,80 €
	Lot n°7 Appartements OUEST maison forestière de Macot	LA BOUTIQUE DU MENUISIER	8 711,66 €	9 190,80 €
MAPA 19/07	Skate park Macot			
	Lot 1 Terrassement VRD	SN ERIC PERRIÈRE	88 193,00 €	105 831,60 €
	Lot 2 Béton Skate park	BÉTON FRANCE	143 970,00 €	172 764,00 €

CONSEIL COMMUNAL MARDI 21 MAI 2019

Présents : M. Jean Luc Boch, maire
MM. René Allamand, Patrice Merel, Gérard Montillet,
Mme Christiane Charrière, adjoints
Mmes Fabienne Astier, Patricia Bérard, Evelyne Faggi-
nelli, Myriam Montmayeur, Marion Lizeroux, MM. Pierre
Ougier, Joël Ougier Simonin, conseillers municipaux
Excusés : Mmes Séverine Brun, Corine Michelas, M. Sté-
fan Koumanov
Absents : MM. Laurent Astier, Richard Broche et Raphaël
Ougier

1. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 03 JUIN ET DÉSIGNATION DES RAPPORTEURS

Monsieur le maire présente le projet d'ordre du jour et désigne les rapporteurs.
Le point concernant l'Office National des Forêts donnera lieu à débat.

2. POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur Gérard Montillet fait un point sur la reprise des travaux.

Centre de forme : Il informe le conseil communal que les travaux du centre de forme ont débuté 13 jours en retard et fait donc part de ses inquiétudes concernant la tenue des délais, notamment pour l'exploitation de l'été prochain.

Place Perrière : Concernant la pose des pavés et des travaux place perrière, les travaux avancent bien.

Parking 1800 : une barrière a été installée pour éviter que les entreprises aillent déposer leurs remblais.

Conduites d'eau des Mairiers et de Cavard seront réalisés cette année.

Une grosse campagne d'enrobés a été réalisée. Monsieur le maire indique qu'il s'est rendu à Belle Plagne pour trouver un accord avec le TDL et le Carlina, afin que les enrobés soient faits avant l'hiver prochain.

Madame Marion Lizeroux fait un point concernant les travaux du skate park qui avancent bien, les entreprises travaillent très proprement. Monsieur Gérard Montillet informe le conseil qu'il est nécessaire de faire un mur de soutènement, mais qu'actuellement les entreprises n'ont pas le temps. Une réunion de chantier est prévue le 22 mai et ce point sera donc traité.

Monsieur René Allamand informe le conseil communal que le pump track a subi des dégradations, et qu'il doit donc être repris (enrobés). Monsieur Gérard Montillet se rendra sur place pour vérifier l'étendue et l'origine de ces dégradations.

3. TOURNAGE D'UNE ÉMISSION

Monsieur le maire informe le conseil communal qu'une émission de télévision sera tournée cet automne (Top Gear) à La Plagne.

4. DEMANDE DE RALENTISSEURS

Monsieur le maire fait part d'une demande d'une famille du lotissement qui souhaite l'installation de ralentisseurs, alors même qu'elle n'est pas encore installée dans son habitation.

Le conseil communal rappelle qu'une réunion avait été organisée concernant la sécurité, et qui reprenait les points de vigilance par secteur.

5. SYNDICAT DES EAUX DE JARDIN

Monsieur le maire rappelle qu'un réservoir a été mis en place et que certains points d'accès de l'eau d'arrosage des jardins uniquement sont disponibles. Face à la demande des administrés de pouvoir accéder également à ces eaux de jardin, il est proposé de poursuivre cette démarche et de créer un syndicat pour la gestion de ces eaux de jardins, avec paiement d'une redevance forfaitaire par utilisateur.

Le conseil communal à l'unanimité confirme le souhait de poursuivre cette démarche de développer des eaux de jardin, et la création d'un syndicat.

6. POINT SUR LE BUREAU DE POSTE DE PLAGNE CENTRE

Madame Christiane Charrière fait un point concernant le bureau de poste de La Plagne et informe le conseil communal qu'il est important de travailler sur un nouveau projet car la Poste communique déjà sur son futur départ. Elle propose donc la création d'un copil afin de travailler sur un projet pour Plagne Centre (Eventuellement une agence postale), ainsi que d'un relais sur Plagne Bellecote ou Belle Plagne.

S'inscrivent au copil : René Allamand, Fabienne Astier, Christiane Charrière et Patricia Bérard

Cette réflexion sera menée conjointement avec la requalification des locaux actuels de La Poste à Plagne Centre. Madame Christiane Charrière confirme cependant que le bureau de poste ne sera pas fermé l'hiver prochain, contrairement à la communication faite par la Poste qui ne peut pas fermer le bureau sans l'accord préalable de la commune, et sans une solution de remplacement.

7. LIAISON TÉLÉPORTÉE

Monsieur le maire informe le conseil communal qu'une réunion de présentation est prévue le 22 mai afin de valider ou pas la faisabilité technique et financière de la liaison téléportée Vallée/station.

8. TÉLÉCABINE DU YÉTI

Monsieur le maire informe le conseil communal que la commission des sites a donné un avis défavorable à ce projet, en raison de l'impact trop important sur la cembraie. Le projet de télécabine et le démontage du Télébus ne seront donc pas réalisés.

Monsieur René Allamand informe le conseil communal que la SAP propose en accord avec le SIGP un projet de télécabine en remplacement du télésiège de la bergerie. Un télésiège serait installé à Plagne Centre au niveau de l'ancien bâtiment du service des pistes, afin de relier l'arrivée de l'actuel verdon.

Madame Marion Lizeroux souligne que l'accès à l'arrêt de bus devant la salle hors sac est problématique (rampe sous la bergerie).

9. PISCINE DE BELLECOTE

Monsieur Joël Ougier Simonin demande à monsieur René Allamand où en est le dossier juridique de Bellecote en matière de recouvrement des recettes que Récréa devait récupérer auprès des copropriétés de Bellecote. Monsieur René Allamand informe le conseil communal de la poursuite des procédures avec l'avocat du SIGP. Monsieur Joël Ougier Simonin rappelle que la commune au final finance ce déficit et qu'il est donc essentiel de mener de front les deux procédures (commune et SIGP).

CONSEIL COMMUNAL MARDI 18 JUIN 2019

Présents : M. Jean Luc Boch, maire

MM. Patrice Merel, Gérard Montillet, Mme Christiane Charrière, adjoints

Mmes Fabienne Astier, Evelyne Faggianelli, Myriam Montmayeur, Corine Michelas, MM. Joël Ougier Simonin, conseillers municipaux

Excusés : Mmes Patricia Bérard, Séverine Brun, Marion Lizeroux, M. René Allamand, Stéfan Koumanov, Pierre Ougier,

Absents : MM. Laurent Astier, Richard Broche et Raphaël Ougier

1. PROCÉDURE NANDA DEVI

Monsieur Patrice Merel informe le conseil communal qu'un courrier de la copropriété a été reçu indiquant que la commune a réalisé des travaux sans autorisation. La copropriété indique vouloir poursuivre la procédure engagée, dans la mesure où la commune a effectivement engagé des travaux sur des parcelles privées. Monsieur Patrice Merel propose :

- Soit que les avocats se rencontrent pour trouver une solution amiable (qui passera certainement par un aménagement pris en charge par la commune)
- Soit engager une DUP

Monsieur le maire rappelle que le conseil communal avait refusé la prise en charge du muret demandé par la copropriété, cette procédure fait donc suite au refus de prise en charge des travaux par la commune sur une parcelle privée.

Le conseil communal valide la poursuite de la procédure de DUP.

2. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Monsieur Gérard Montillet fait un compte rendu des travaux actuellement en cours :

- **Bains de La Pagne** : l'étanchéité étant défectueuse, la Dommage Ouvrage a été engagée, les travaux auront donc du retard par rapport au planning prévu
- **Place Perrière** : Monsieur le maire demande que la différence des coûts d'ascenseur de l'espace Pierra Menta soit facturée à l'entreprise qui a été défectueuse et qui a généré le retard.
(Réponse : une décision de résiliation avec Amome a été transmise à SERVICOM ce qui permettra d'envoyer après facturation de la société adjudicataire du nouveau marché un titre de recette du montant du surcoût engendré par la résiliation du marché d'origine)
- **Skate Park** : le chantier aura 2 semaines de retard mais sera livré avant la fin de l'été
- **La façade de la salle polyvalente** a été achevée et est conforme aux attentes
- **La façade de la mairie** est en cours de réfection, les menuiseries sont intégralement reprises,
- **Copropriétés du Mont Blanc, Vercors et Meije à Plagne Centre** : Monsieur Gérard Montillet rappelle que la collectivité leur a proposé d'acheter leur zone de parking à l'euro symbolique et ainsi de prendre en charge la réfection d'enrobé, la création d'un trottoir et aussi la démolition de l'escalier. Le conseil communal souhaite qu'un retour soit fait à la collectivité afin de connaître la décision finale des assemblées générales pour ensuite pouvoir engager les travaux.
- **La convention de participation financière** de la commune au groupe électrogène sera présentée au prochain conseil municipal du 1er juillet

- **Stationnement** : Monsieur Gérard Montillet insiste sur le fait qu'il n'y a pas d'enrobé prévu sur le parking de 1800 exceptée la zone des camions aménagés, et que de simples reprises seront effectuées sur la première partie de parking en jonction avec la route départementale
Le conseil communal prend acte de ces informations.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Patrice Merel fait part au conseil communal du compte rendu de la visite de sécurité du parking de Belle Plagne (2ème visite). Les travaux ont bien été réalisés (madame Fabienne Astier a participé à cette visite) et la conformité est donc confirmée.

Monsieur Patrice Merel fait également un retour sur l'exercice de sécurité réalisé à Plagne Centre jeudi 13 juin, avec le SDIS qui met en place des formations sur la Tarentaise avec les élus et techniciens des collectivités, l'objectif étant de généraliser ces exercices avec les collectivités et services. Cet exercice est très intéressant et instructif et permet d'améliorer les dispositifs de crise prévus.

Mme Christiane Charrière fait un bilan de la crèche vacanciers dont les chiffres de fréquentation augmentent chaque année, preuve du réel succès de cette structure. Madame Christiane Charrière fait remarquer que posséder une garderie pouvant accueillir les vacanciers a influencé le choix de nombreux touristes de venir à la Plagne.

Madame Fabienne Astier informe le conseil communal que la régie a reçu 3 bus neufs, ainsi que la remorque pour les vélos. Le Covering a été validé (un bob pour celui des Charmettes, et ski pour le bus stations).
Montchavin aura un bus jaune.

Monsieur le maire informe le conseil communal que les nuitées prévues sont en augmentation d'environ 30%.

Monsieur Gérard Montillet indique que suite à la livraison des nouvelles navettes qui sont stationnées à la Grangette l'organisation de l'espace de stationnement sera à revoir. Il est en effet prévu de récupérer l'espace occupé actuellement à la Grangette par la COVA. La difficulté est de pouvoir utiliser les actuels locaux de l'usine d'incinération de Valezan pour les camions des ordures ménagères. Pour l'hiver prochain il faudra donc trouver une solution pour organiser le stationnement des bus à la Grangette. Monsieur Gérard Montillet insiste sur la nécessité, à terme, d'installer un dépôt pour la régie sur le terrain communal loué à EIFFAGE à la zone artisanale pour un montant actuel de location qui n'est pas en adéquation avec les prix du marché, ce terrain correspondant de surcroît tout à fait aux besoins de la Régie.

Monsieur le maire rappelle les montants de location des bus :

- Bus neuf : Ugap : 18960 euros par trimestre pour les 2 bus
 - Cic : 17920 euros par trimestre pour les 2 bus
 - Location saisonnière : 3000.00 euros par bus
- Madame Evelyne Faggianelli fait un retour sur la rénovation du tableau de la chapelle Saint Sébastien qui a été remise en place par les services techniques. Cette restauration est une réussite totale.

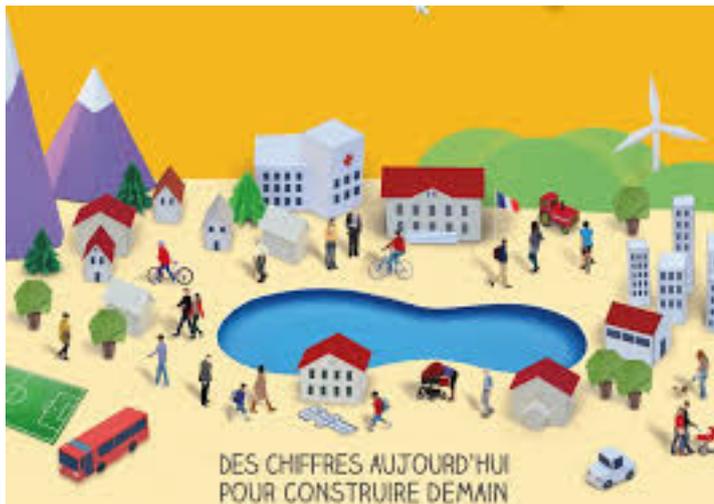
Concernant la relance de l'appel d'offre de l'espace patrimoine, madame Evelyne Faggianelli indique que des offres devront être proposées en attendant le retour des appels d'offre très certainement l'an prochain.

Course d'orientation : monsieur Gérard Montillet indique que l'organisation de la course d'orientation risque d'être compromise en raison d'une compétition de Kayak prévue aux mêmes dates. Madame Marion Lizeroux souhaite juste alerter les élus sur la difficulté d'organisation d'un projet d'événement course d'orientation avec l'Office du Tourisme, ce dossier ne semble pas progresser et il est impératif de se positionner avant l'été auprès de la fédération. De plus, le club de la Plagne eaux vives propose d'organiser les championnats de France de kayak aux mêmes dates en juillet 2020. Madame Marion Lizeroux fait part de ses craintes sur une implication de La Plagne

sur ces 2 événements importants, et des choix rapides doivent être opérés.

Madame Fabienne Astier fait part au conseil communal d'une information concernant la venue de Teddy Riner à La Plagne cet été, dans le cadre d'animations organisées à la salle omnisports. Après renseignements pris auprès de la direction de l'Office du Tourisme, la finalité de cet événement est de promouvoir La Plagne à travers la notoriété de monsieur Teddy Riner, et non l'inverse. La Plagne va donc être citée et mise en avant par monsieur Teddy Riner dont la notoriété sera un excellent vecteur de communication.

RECENSEMENT DE LA POPULATION



AVIS RECENSEMENT DE LA POPULATION

La commune de La Plagne Tarentaise va recruter des agents recenseurs pour la période

16 JANVIER 2020 AU 15 FÉVRIER 2020

Renseignements au 04 79 09 75 19
Secretariat-urba@laplagnetarentaise.fr

CONSEIL COMMUNAL MERCREDI 17 JUILLET 2019

Présents : M. Pierre Gonthier, maire
Mme Véronique Gensac, MM. Guy Pellicier, adjoints
Mmes Chantal Bertrand, MM. Christian Cleyrat, Bernard Usannaz, Sébastien Morin, conseillers municipaux,
Excusé : M. Bernard hanrard, adjoint, conseiller municipal

URBANISME

DÉCLARATION DE TRAVAUX :

Caugig Edouard : réfection bardage et création de 2 ouvertures sur chalet d'alpage, au lieu-dit : « Les Fours » : Avis favorable de la commission des sites et du conseil communal.

Michel Denis : Travaux sur construction existante, terrasse : Avis favorable du conseil communal.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Point sur les commissions et les travaux :

Guy Pellicier trouve regrettable que les commissions ne soient plus organisées.

Travaux route de la Leissière : Travaux terminés, nettoyage des traversées de route par les employés de la commune.

Transport : Le bilan de la régie de transport sur la saison d'hiver est satisfaisant.

Ressources Humaines : Pierre Gonthier annonce le départ de la directrice générale adjointe des services fin août. Cette dernière sera remplacée par son assistante. Un autre agent sera recruté prochainement pour compléter son service.

Harmonisation des tarifs d'eau et d'assainissement

Guy Pellicier présente l'étude réalisée par AGATE, l'Agence Alpine des Territoires, pour harmoniser le tarif de l'eau et de l'assainissement sur les 4 communes déléguées. Afin d'assurer les investissements à venir sur la commune de La Plagne Tarentaise pour les 5 prochaines années, un réajustement du tarif de l'eau et de l'assainissement sera à envisager.

Visite chalets d'alpage sur le Beaufortain :

Les élus vont organiser une sortie sur le territoire de Beaufort le mercredi 28 août 2019, pour recenser les chalets d'alpage de la commune de Valezan ; visite guidée par Bernard Usannaz.

Projet d'implantation d'une antenne téléphonique par l'opérateur Orange

L'opérateur Orange souhaite implanter une antenne relais sur la commune de Valezan. Les élus ne sont pas favorables et souhaitent obtenir une étude plus approfondie avant de valider la demande.

Projet de décoration du préau de l'école

L'institutrice, en partenariat avec la maison des Arts, a le projet de peindre deux fresques sous le préau de l'école, dans son programme d'art plastique à la prochaine rentrée scolaire. Les élus sont favorables à condition que le propriétaire du mur donne son accord.

Régularisation de la "crate" du chalet d'al-

page à Arcenieux

Madame Mailley Frédérique, propriétaire d'un chalet d'alpage à Arcenieux, désire acquérir une partie de la parcelle cadastrée A 503, propriété de la commune de Valezan, où a été construite sa "crate". Elle s'engage à prendre en charge tous les frais attenants à cette acquisition.

Les élus vont se rendre sur place avant de valider sa demande.

Divers

Le cabinet Mesur'Alpes a effectué le bornage de la parcelle 305 D 172 cédée en échange de la réfection du mur à gauche du bassin par le propriétaire au lieu-dit "Les chenets". Une étude pour un projet de parking est en cours.

UNE BELLE FÊTE DE FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

Les enfants scolarisés de la maternelle au CP à l'école communale de Bonconseil ont présenté leur spectacle de fin d'année scolaire à la salle des fêtes de la commune déléguée de Belleentre. Histoires mimées, chansons et danses : l'ensemble a formé un beau divertissement très attendrissant. Patience et travail ont donc été récompensés pour plus d'une heure de représentation réussie. Un grand plaisir pour les parents et les grands-parents, ravis et émus, qui ont pu admirer la performance de leur enfant.



RECORD DE LA TRAVERSÉE DES ALPES

Romain Sophys, traileur, vient de terminer l'aventure de sa vie : Traverser les alpes en courant et sans étape. Parti de Thonon Les Bains, il a rejoint Nice en 160 heures et 44 minutes et a ainsi battu le record de la traversée des Alpes en courant.

620 kilomètres de marche et 40.000 mètres de dénivelé positif, les chiffres donnent le vertige.

Lors de son périple, Romain Sophys est passé sur la commune déléguée de Belleentre. Il est arrivé vers 8h10, son équipe l'attendait avec le camping car pour qu'il fasse une pause restauration (10min), point de rencontre n°10 sur 38. Il avait dormi 3h au Refuge du Plan de la Laie, et repris la course à 4h du matin.



TOUR DE TARENTEISE

Pour sa 3ème édition, le tour de tarentaise est passé une nouvelle fois sur le territoire de la Plagne Tarentaise, plus précisément sur la commune déléguée de Belleentre jeudi 1er août dernier.

L'étape 2 «Les Coches-les Coches» permettait au coureur de réaliser une belle boucle en traversant notamment les autres communes déléguées Macot La Plagne, La Côte d'Aime et Valezan.



GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

La Fédération de Savoie « Générations Mouvement », avait choisi la station de Montchavin Les Coches, pour ses sorties "forme" du mardi 6 et jeudi 8 août. "Le club de l'amitié" a ainsi accueilli plus de deux cents participants répartis sur ces deux jours. Les rendez-vous étaient fixés au parking de la salle Marcel Pignard où différents circuits adaptés aux capacités de chacun étaient proposés. Un soleil radieux, une ambiance conviviale et une organisation parfaite, tous les ingrédients étaient réunis pour passer d'agréables moments de détente et d'évasion.



PERMANENCE DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

Anthony FAVRE, maire de la commune déléguée de Belleentre tiendra une permanence en mairie le :

Vendredi 20 septembre 2019	8h30 à 11h30
Jeu 17 octobre 2019	16h30 à 19h30
Vendredi 22 novembre 2019	8h30 à 11h30
Vendredi 20 décembre 2019	8h30 à 11h30

En cas d'empêchement, il pourra être remplacé par un adjoint.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

UN BEAU PARTENARIAT

Le 17 juin dernier, les enfants de l'école de Macot chef-lieu sont venus aider les agents de la commune du service espaces verts pour les plantations de vivaces.

Les enfants étaient très heureux de participer à la création de massifs. Désherber, planter, paillage des massifs puis arrosage : des bons moments de partage dans la joie et la bonne humeur.

Les enfants ont aussi peint des boîtes de conserve qui serviront de cendriers notamment à l'aire de jeux de Macot chef-lieu.

Les espaces verts ont aussi réalisé de très beaux mobiles qui seront dispersés dans les massifs et bacs de la commune.

Les agents des services espaces verts remercient les enfants pour leur investissement et leur souhaitent de bonnes vacances.



LA PLAGNE TARENTEAISE

MAISONS ET VILLAGES FLEURIS

Fabienne Astier, conseillère municipale, Gérard Montillet, adjoint aux travaux, Silvère Say, nouveau directeur général des services de la commune de La Plagne Tarentaise et Marielle Perrière, responsable du service espaces verts ont accueilli le jury départemental du concours départemental des villages et maisons fleuris 2019, ce mercredi 7 août.

Ce jury, composé notamment de Catherine Agnoletto, chargé de mission fleurissement pour l'Agence Alpine des Territoires (Agate) de Guillaume Mailland, représentant de Naturalis et de bénévoles (responsable espaces verts actif ou à la retraite), profite de sa visite estivale pour noter les particuliers présélectionnés par le service espaces verts et la qualité du fleurissement communal. Ces tournées sont très appréciées par les élus et les agents en charge du fleurissement qui peuvent partager et profiter de leurs connaissances. Pour les habitants, c'est l'occasion d'échanger avec des professionnels. Le jury départemental a remercié les personnes présentes pour l'accueil qui leur a été réservé et a félicité les services espaces verts pour leur travail et leur implication.



OUVERTURE DU SKATE PARK

« Le skate park de La Plagne Tarentaise a ouvert depuis le 31 juillet. Bowl, quarter, rail et box sont déjà fort appréciés par les jeunes. A noter que le site est sous vidéo- protection 24h/24h.



COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME

LA JOURNÉE DES ENFANTS

Une très belle réussite pour la journée des enfants qui était organisée dans le cadre des «J'aime le vendredi à La Côte», organisée par le syndicat d'initiative de La Côte d'Aime-Valezan vendredi 09 août. Les enfants accompagnés de leurs parents ont pu s'initier à la peinture sur galet dans le cadre des ateliers de loisirs créatifs et sont repartis très fiers de leur réalisation. Pendant que d'autres sont allés avec Bruno, ancien garde forestier, visiter la forêt et écouter avec plaisir comment la «jardiner», comment elle traite ses déchets, comment reconnaître les différentes essences, ... Lors du marché de producteur, la bibliothèque a sollicité «Ta Ka jouer» qui propose des jeux pour les petits et les grands.

Pendant ce temps Xavier, de la Cuisine du Soleil, a conseillé les enfants dans la réalisation de pizzas, qu'il leur a offertes, à leur plus grand plaisir ! Enfin, en soirée et en participation libre comme pour les autres activités, « Professeur Totoche » a enchanté les enfants et aussi les parents, avec son très beau spectacle interactif.



LA PLAGNE

LE LAC VERT

Cet été, le lac vert de La Plagne a été particulièrement éprouvé par les fortes chaleurs et le manque d'eau. De ce fait, les services de la mairie ont procédé à un nettoyage complet du lac. A ce jour, tout est rentré dans l'ordre et l'eau du lac a retrouvé sa couleur d'origine.



6000D

La grande fête de la 6000D a été une réussite encore cette année malgré le temps maussade. La 6000D a fêté ses 30 ans glorieusement! Un grand bravo aux participants et surtout un grand merci aux bénévoles pour cette belle édition. 6d bob, 6d verticale, 6d kids, 6d découverte, toutes les autres courses ont aussi connu un beau succès.



Yoann Stuck, ambassadeur de La Plagne, à l'arrivée de la 6D découverte

LA PLAGNE MONTCHAVIN

MARIAGE D'ANTAN



Le traditionnel mariage d'Antan a eu lieu dimanche 04 août à La Plagne Montchavin. Un retour dans le passé : Découverte d'un mariage d'antant à la Chapelle Sainte Agate ainsi que des scènes d'autrefois (notamment à la fabrication du beaufort), défilé dans les ruelles de La Plagne Montchavin en costumes traditionnels.

Diverses animations étaient proposées et la journée s'est clôturée par un repas préparé par le club de Roller Hockey Club.

Pétanque à la mêlée 24 août 2019

au profit de l'association «Une bouffée d'air pour Nathan»

Terrain de boules à Macot chef-lieu

A partir de 9h00

Renseignements et inscriptions : 06.46.12.19.13 ou 06.80.48.80.16

Dernières inscriptions sur place suivant place disponible à partir de 8h00

Mémorial 2019 1er septembre 2019

Concours de pétanque en mémoire de Georges crétier, Laurent et Yves Brikajlo, Jean Pierre Bornand, Jean Noël Briançon, Georges Perrière, Jean-Marc Prémieux.

Organisé par les Vergers de Macot

Terrain de Boules à Macot chef-lieu

Nombres de doublettes limitées à 32

Inscriptions à partir de 9h30

Début du concours 10h00

Marché aux puces 7 septembre 2019

Parking gare d'Aime

14h-20h

Inscriptions 30 août de 17h à 20h et 02 septembre de 18h à 21h à l'espace associatif cantonale. - 04.79.55.57.14

Fête du Coq 14 septembre 2019

Chef-lieu de la commune déléguée de Bellentre

Fête du village

Concours de pétanque 14 septembre 2019

organisé par l'association des parents d'élèves du groupe scolaire de Macot chef-lieu

Terrain de boules - Macot chef-lieu

Inscriptions sur place à partir de 09h

Début du concours à 10h30

10 euros la doublette

Buvette et restauration sur place tout au long de la journée

**Nouveau portail Culture
et Patrimoine
de La Plagne Tarentaise**
www.patrimoine.laplagne-tarentaise.fr

**Venez découvrir les richesses
culturelles, naturelles
et historiques de La commune :**

**Mines de montagne, maison du patrimoine,
Eglises et chapelles,
découverte du terroir**

ACTIVITÉS DOMAINE SKIABLE

La commune de la Plagne Tarentaise vous rappelle que toute demande d'activité (autres que le ski et les disciplines apparentées) qui doit être pratiquée sur le domaine skiable, pendant et en dehors des heures d'ouverture de celui-ci doit faire l'objet d'une demande expresse et préalable à la mairie de la Plagne Tarentaise et obtenir l'accord de la commission intercommunale de sécurité

Pour ce faire votre demande d'activité accompagnée de toutes les pièces mentionnées ci-dessous doivent parvenir en mairie de la Plagne Tarentaise avant le 30 septembre 2019 :

- Le nom du demandeur,
 - Raisons et descriptif de l'activité,
 - Attestation d'assurance en cours de validité,
 - Le nombre d'encadrants, leurs diplômes et qualifications,
 - Horaires de pratique,
 - Plan 1/250 000 ème du parcours,
 - Obligation d'avoir au moins 2 moyens de communication distincts (engagement écrit et signé)
 - Obligation pour les organisateurs de justifier de la possession de moyens et matériels de premiers secours leur permettant de faire face à une situation de détresse jusqu'à l'arrivée des secours (engagement écrit et signé)
 - Fournir les détails techniques des engins ou outils de glisse à utiliser
- Pour information :
- de 1 à 20 participants nécessité de 2 encadrants (sauf luge 1 encadrant pour 8 participants)
 - de 21 à 40 participants (maximum autorisé) : nécessité de 3 encadrants minimum

A défaut de demande formulée avant la date citée ci-dessus, votre demande ne pourra pas être examinée par la commission intercommunale de sécurité et ne pourra donner lieu à une autorisation

Pour rappel, toute personne exerçant une activité pour laquelle il n'y aurait pas eu d'autorisation expresse et préalable à la mairie s'expose à des sanctions administratives, financières et pénales.

PACS

Depuis le 1er novembre 2017, les PACS (pactes civils de solidarité) sont transférés aux officiers d'état civil des communes à la place des Tribunaux d'Instance.

Ces PACS seront donc enregistrés dans la mairie déléguée concernée par le lieu d'habitation, et ne nécessitent pas de cérémonie car il s'agit d'un enregistrement avec existence d'un contrat remis par les partenaires.

Certaines pièces sont nécessaires pour composer le dossier mais à la différence du mariage, il n'y a pas de publication de bans, pas d'audition, pas de témoins. Afin de composer le dossier pour la demande de PACS, il faut fournir les pièces suivantes :

- Cerfa de convention de PACS à récupérer en mairie
- Acte de naissance de chaque partenaire
- Pièces d'identité de chaque partenaire en cours de validité
- Une déclaration conjointe d'un PACS avec attestation sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire cerfa)
- Pièces complémentaires pour les partenaires nés à l'étranger (se renseigner en mairie)